

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

-----

**2017 DJS 296** Subvention (15.000 euros) à l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.) à titre d'avance sur la subvention 2018 pour l'organisation de l'I.S.F. mondial de cross scolaire Paris 2018.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Union nationale du sport scolaire ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe avec l'Union nationale du sport scolaire sis 13, rue Saint-Lazare (9e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'Union nationale du sport scolaire (U.N.S.S.), (419/2018-01672), 13, rue Saint-Lazare (9e), à titre d'avance sur la subvention 2018 pour l'organisation de l'I.S.F. mondial de cross scolaire Paris 2018 à Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, nature 6745, rubrique 40, ligne VF88003, mission 521, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**